

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 115 (1989)  
**Heft:** 15-16

**Artikel:** La douane, ou, La porte jalon d'un pays: pour combien de temps encore?  
**Autor:** Vasiljevi, Slobodan M.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-76979>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La douane, ou la porte jalon d'un pays : pour combien de temps encore ?

La récente publication dans *Habitation*<sup>1</sup> d'un article sur la «commande publique» où figurent les projets du concours pour la plate-forme douanière de Bardonnex (GE) m'est appa-

PAR SLOBODAN M. VASILJEVIĆ,  
GENÈVE

rue comme un bon prétexte à présenter ici une brève réflexion sur les futures relations de Genève avec sa région<sup>2</sup> «outre» la ligne douanière de 100 km qui la sépare de l'arrière-pays.

En fonction de l'échéance de 1993, c'est un fait qui mérite d'être examiné dans une succincte rétrospective historique de la gabelle et de ses constructions en tant qu'objets architecturaux. En 1993, une Europe unie (qui aura supprimé ses frontières douanières) encerclant la Suisse pose implacablement le problème de la survivance des «barrières». Quel est l'enjeu politique et économique lorsque les relations (et les liaisons) incontournables du passage nord-sud ne peuvent pas être contournées, ni se faire ailleurs?

L'obstacle des Alpes qui, historiquement, est un défi aux relations de bon voisinage de la Suisse, est-il maintenant en passe de devenir un «limes helveticus»? Dans l'actuelle détente de l'Europe, les arguments des stratégies militaires pour une frontière «sûre» ne peuvent plus être prioritaires; des «Militärgrenzen» avec repoussoirs antitanks sont chose désuète.

Dans la perspective où l'on va édifier cette ultime barrière de Bardonnex, les responsables suisses doivent se demander combien de temps pourra durer l'enclavement du pays, donc le contrôle frontalier par des *tours de guet* archaïques.

Un court rappel du phénomène de confinement territorial sera peut-être utile et instructif.

«Limes» et «ad fines» sont les deux notions complémentaires qu'on peut considérer comme les premières traces historiques, sur le sol helvétique, des «fronts et frontières» du monde moderne.

Le «limes romanus»<sup>3</sup> n'était pas la définition d'une frontière, mais la limite d'occupation militaire par les Romains. Le «limes» septentrional, qui est celui qui nous intéresse ici, longeait le Rhin et le Danube. Les multiples fortins, camps fortifiés et tours de

guet qu'y ont édifiés les Romains préfigurent la ligne des confins modernes d'un Etat (comme la Grande Muraille ou, en actuelle Europe de l'Est, le Rideau de fer). «Limes» et muraille articulent une intériorité et une extériorité et ressemblent aux «fronts» face à un au-delà hostile.

Sous Dioclétien, l'empire romain est territorialement divisé en une multitude d'administrations séparées, de délimitations provinciales. La limite «ad fines»<sup>4</sup> entre la Germanie supérieure et la Rhétie était en Thurgovie et Pfy (toponyme dérivé de «ad fines») représente le «teloneum», l'antique précurseur de la douane suisse.

Au Moyen Age, la réalité territoriale a été ignorée, ou plus précisément elle n'était que latente, cela en raison d'une organisation politique fondée moins sur des considérations territoriales que sur des relations personnelles entre dynasties régnautes.

Dans les temps modernes, l'architecture des Lumières réintroduit la notion des frontières (fiscales<sup>5</sup>) et nous laisse, avec les barrières de Claude Nicolas Ledoux, d'authentiques monuments douaniers. Lavoisier, alors fermier général, lui ayant passé commande des fameux pavillons de l'octroi, Ledoux produisit une véritable architecture fiscale<sup>6</sup>.

Dans la conception que se faisait Ledoux de ses barrières, ce sont des «propylées» (c'est ainsi qu'il les décrit) – par allusion aux antiques Propylées d'Athènes, ces porches monumentaux – et il leur avait conféré une importance esthétique et fonctionnelle comparable à celle de leurs précurseurs athéniens<sup>7</sup>. Les propylées furent reconstitués en 1758 par J.-D. Le Roy. Ainsi donc: les Propylées de l'Acropole et les barrières de Ledoux comme référence architecturale; Pfy sur la Thur comme toponyme helvétique de la douane<sup>8</sup>.

## Caractère architectural

La douane représente la porte d'un territoire ceinturé, qui s'inscrit dans le paysage et a pour fonction historique de contrôler le franchissement d'une juridiction à une autre. C'est le «seuil» symbolique et représentatif de la frontière, sur la limite d'une autorité légale. Pour l'architecte, la douane peut s'assimiler à une première image du territoire, à l'avant-signe d'un Etat, sym-

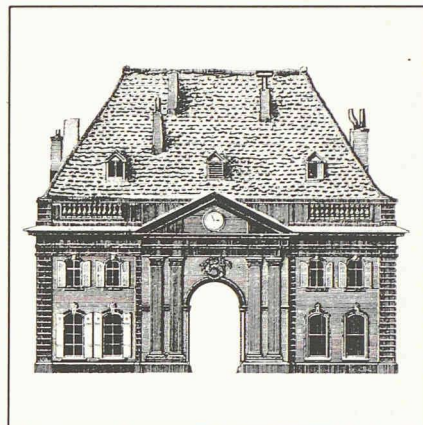


Fig. 1. – La porte Neuve (dessin de l'auteur pour le livre d'archive de la SIA section genevoise).

bole de sa puissance, de sa richesse ou de son état aléatoire. La lecture de son architecture permet de diagnostiquer «l'état de l'Etat».

Nous sommes tous aujourd'hui, avec la locomotion individualisée que nous pratiquons, des témoins oculaires de ces seuils symboliques et psychologiques. Nous connaissons pertinemment les relations qui opposent ou unissent deux pays limitrophes, non

<sup>1</sup> *Habitation*, 3/1989; depuis lors, le numéro 11 de *FACES* a été consacré au même sujet.

<sup>2</sup> *IAS*, 10/89, du 3 mai 1989, entièrement consacré aux problèmes genevois.

<sup>3</sup> «Limes, itis, m.»: bordure, rempart, frontière.

<sup>4</sup> «Finis, is, m.»: borne, limite d'un territoire («ad fines» au pluriel).

<sup>5</sup> Voir aussi mon étude parue dans *IAS*, 4/88, «Les grands traceurs de plans», où est évoquée la mensuration, pour préciser les frontières de la France, faite par les Cassini. A cette époque, Micheli du Crest avait séjourné en France où il avait étudié le génie militaire et la topographie.

<sup>6</sup> Ce gros mandat «fiscal» avait privé Ledoux de toute commande de l'Etat après la Révolution. La Ferme générale, qui prenait à bail la perception des impôts indirects, fut abolie en 1791 et remplacée par ce qui est aujourd'hui encore la Direction des douanes du Ministère des finances.

Quant à Antoine Laurent de Lavoisier, arrêté comme tous les fermiers généraux, il fut guillotiné en 1794.

<sup>7</sup> Voir Jacques Lucan dans *Daidalos*, 15/1985, et *Paris - Rome - Athènes, le voyage en Grèce des architectes français aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1982, catalogue d'exposition.

<sup>8</sup> On trouve dans les différentes langues européennes plusieurs bases étymologiques pour la définition de la «douane».

*Teloneum* (ou *Telonium*), déjà mentionné, est dérivé du grec *Telonion* (τελωνιον), d'où *Zoll* allemand, *Tol* néerlandais, et *Toll* anglais, signifiant l'émolument prélevé pour le droit de passage (prélevé dans le *Zollhaus*). Dans l'anglais moderne, le terme de *Toll-house* est remplacé par *Customs*, dérivé de «coutume», signifiant droit coutumier, douane.

Le français et l'italien se détachent de la racine gréco-latine pour se tourner vers l'Orient:

- le mot perse *diwan*, arabisé *diouân*, s'écrivait en ancien italien *doana* (aujourd'hui *dogana*), d'où «douane»;
- le serbo-croate *carina* pour douane a pour étymologie la tournure «dû au tzar» (en slavon, *car* vient du *Caesar* romain).

seulement par l'information permanente que nous fournit la presse, mais aussi par l'objet symbole qu'est la douane. Dans les rapports froids et hostiles de deux Etats voisins, sous le régime du mauvais voisinage, le *lieu seuil* se traduit par des postes de douane éloignés l'un de l'autre et habituellement séparés par une sorte de «no man's land» plus ou moins austère – en tout cas peu accueillant<sup>9</sup>.

En revanche, lorsque les pays limitrophes sont «amis», un rapprochement en quelque sorte symbolique a lieu dans la réunion des postes de contrôle. L'atmosphère du lieu y exprime déjà cette caractéristique de l'architecture. Pour l'architecte, la corrélation est déterminante entre ces deux phénomènes et on trouve déjà des exemples de postes-frontière sous un même toit. Ce sont des «seuils accueils»<sup>10</sup>.

Epiphénomènes clés d'une structure territoriale, le «seuil» et l'«enceinte» méritent d'être situés ici dans le contexte genevois particulier.

Autrefois la ville, la cité historique (*civitas genevensis*) était un Etat autonome et par conséquent «ceinturé». Les fortifications successives, à travers les avatars politiques, religieux et, forcément, militaires, ont exigé des autorités successives que la ville soit protégée en contrôlant le franchissement de l'enceinte par le passage obligé de «seuils», limités en nombre et placés aux points stratégiques.

En outre, bien que *Genava* fût géographiquement la *ville pont* et la *ville port* (au bout du lac), ces deux seuils structurels évidents se situent en marge de notre propos.

La *porte* était en quelque sorte l'ancêtre direct de l'édifice douanier. Genève n'en possédait que trois : Cornavin, Rive et Neuve. La dernière, la porte Neuve (fig. 1), était particulièrement architecturée et, au vu de do-

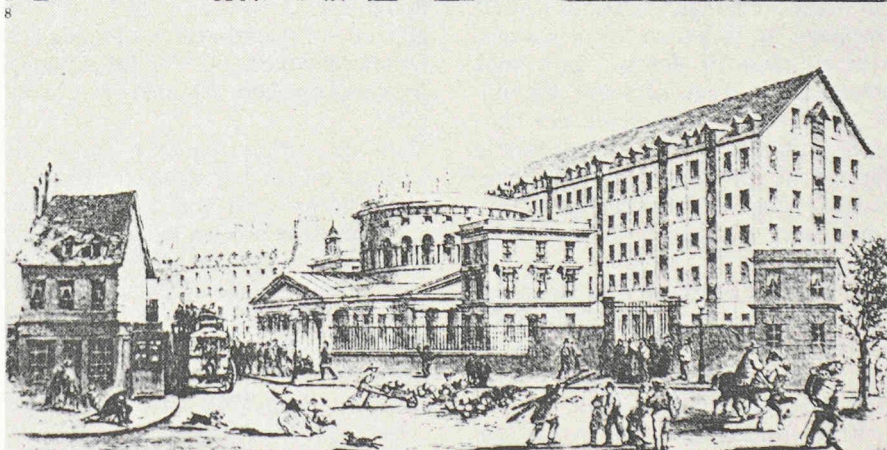
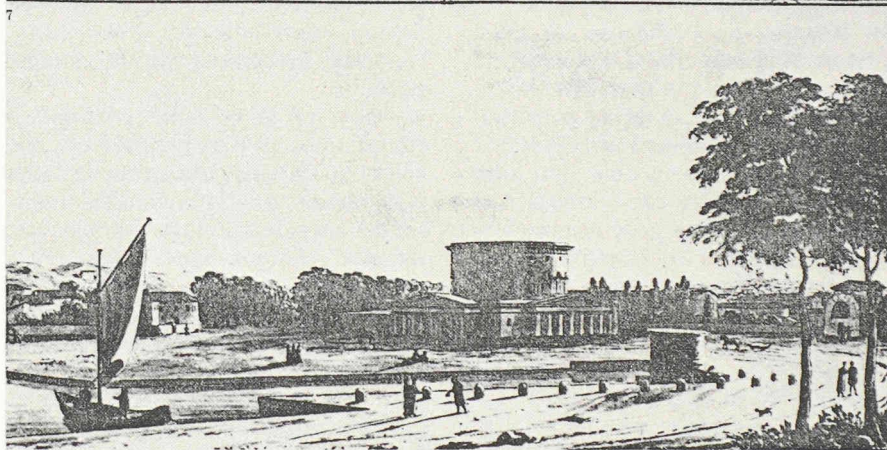
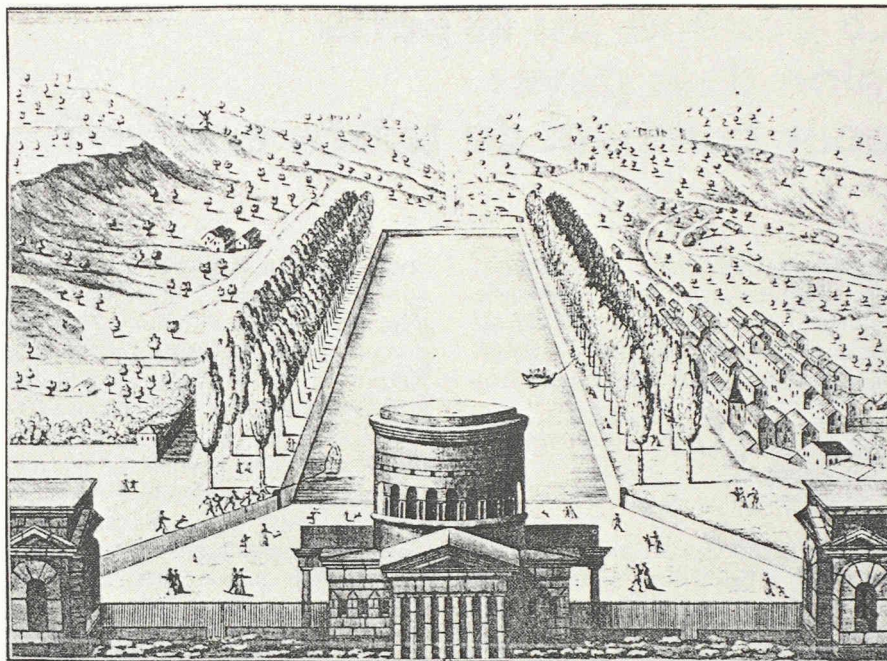


Fig. 2. – La Villette, le pavillon d'octroi de Ledoux.

<sup>9</sup> Voilà plus de trois décennies que je parcours l'Europe avec mon passeport yougoslave – qui n'inspire pas partout une grande confiance aux douaniers. Le «privilege» d'être arrêté plus longtemps que d'autres m'a souvent permis d'observer les pratiques frontalières plus attentivement que ceux dont les papiers sont plus attrayants que les miens.

<sup>10</sup> Entre ces pays voisins «amis», on voit dans une même guérite les représentants des deux nations – néanmoins souvent différents: doubles dans certains cas quand il y a à la fois le douanier et la police de frontières; quand on s'éloigne vers l'est et qu'on franchit le Rideau de fer, le «seuil» est blindé et le parcours est triplé: d'abord un représentant de l'armée, puis un douanier et un policier. En Suisse – sauf dans les aéroports où la police est aussi présente – le douanier est seul à effectuer les contrôles.

<sup>11</sup> La porte Neuve a été érigée en 1740, monument de style dorique à l'emplacement de l'ancien bastion de l'Oie. Elle possédait des qualités architecturales évidentes. Elle s'élevait au centre de l'actuelle place Neuve et fut détruite en 1853.

<sup>12</sup> Voir IAS, 10/89 déjà mentionné.

cuments en notre possession qui la décrivent, elle jouissait d'un certain prestige (la «porte royale»)<sup>11</sup>.

En 1849, quand on décida de démolir les fortifications, la décision balaya aussi ces portes (contrairement à ce qui se passa dans bien d'autres villes: Paris, Milan, Munich, etc.), car les révolutionnaires genevois voulaient détruire jusqu'à ces lieux symboles de la *fermeture* dans une ville devenue philosophiquement *ouverte*.

Nous vivons aujourd'hui dans un territoire genevois avec plus de 100 km de frontières politiques avec la France, complété et compliqué par d'autres limites économiques, les zones franches. Mais on parle de plus en plus, aussi bien politiquement qu'économiquement, d'une «regio genevensis» dont les douanes seraient obsolètes dans l'avenir<sup>12</sup>.

Malgré cette éventualité, ces jalons resteraient néanmoins dans le palimp-

seste territorial comme des témoins et comme des vestiges et, pour certains d'entre eux, comme des monuments architecturaux.

Dans cette énumération d'*objets symboles du seuil*, j'évoquerai de nouveau ce fait remarquable et important pour l'histoire de l'architecture que sont les barrières de C.N. Ledoux, ces pavillons de l'octroi qu'il avait conçus pour la Ferme générale autour de la ville, au XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette entreprise royale, qui était surtout politique et fiscale, reste néanmoins une démonstration éclatante de la valeur représentative accordée par le souverain à la notion de l'objet symbole, de passage du seuil de la ville. Les barrières Ledoux personnifient la forme suprême du *pavillon jalón* qui, partant des anciennes guérites, s'est hissée très haut dans le patrimoine architectural<sup>13</sup> (fig. 2).

On constate qu'après l'époque napoléonienne, il a fallu attendre la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'âge du chemin de fer et des gares monumentales, pour découvrir un nouveau symbole de la communication et du voyage. Mais ces modes-là de locomotion entraînent une «rupture de charge» (seuil discontinu), nous éloignant des transitions qui sont ici nos objectifs : les douanes.

### Perception de l'objet

La fonction d'un poste douanier, architecturalement parlant, exige une valorisation visuelle et attractive de l'objet dans toute sa volumétrie : dedans et dehors. Il n'y a pas de façade principale

<sup>13</sup> Cette série de barrières est si variée et pleine de force qu'on a été jusqu'à penser que Ledoux imposa à la Ferme générale la mégalomanie de son imagination. Malgré ce jugement sévère, ces formes variées, facilement visibles à distance, permettaient aux barrières d'être de véritables repères (des jalons) et de distinguer les unes des autres les différentes entrées et sorties de la capitale.

Des quatre barrières encore existantes, celle de la Villette, l'un des plus vastes des pavillons isolés, fait aujourd'hui l'objet d'une restauration minutieuse dans le cadre des festivités du bicentenaire. La mémoire des Français est bizarrement courte car Ledoux, «architecte fiscal» du régime royal, a été emprisonné pendant la Terreur, ne sauvant sa tête que de justesse.

Voir, sur l'évolution de ce lieu, l'article de Bernard Huet, l'architecte de l'actuelle rénovation, dans *Rassegna*, 29, «Parigi e le vie d'acqua», Milano, 1987.

<sup>14</sup> Pour apprécier à sa juste valeur la perte que Genève avait subie avec la démolition de la porte Neuve en 1853, je conseille la lecture de «La place Neuve, composition progressive», par André Corboz, dans *Le Musée Rath a 150 ans*, Genève, 1976.



Fig. 3. – Plate-forme douanière du Mont-Blanc au-dessus de Courmayeur en Italie (dont j'ai dessiné plusieurs esquisses intéressantes).

par rapport à d'autres, toutes sont égales (le dehors est aussi représentatif que le dedans).

L'image de l'intérieur doit inciter au respect de l'autorité de l'Etat souverain. La transparence des fonctions, la clarté de la circulation et de sa lecture d'un côté, le «secret» des parties réservées aux communications entre officiels de l'autre côté sont des contraintes du programme.

Le postulat de l'architecture contemporaine «contenant - contenu» se résume ici par une totale interpénétration : on arrive des deux côtés, on aperçoit le poste tandis qu'on décélère jusqu'au «seuil», on s'arrête... On peut donc en décortiquer tous les détails, toute la finesse ou la grossièreté de l'objet, autant de l'extérieur que de l'intérieur et, si on voulait poétiser, on traverserait la «porte triomphale» ou la «porte de l'enfer» - selon son état d'âme.

Tels sont donc, pour l'architecte, les termes dans lesquels se pose le pro-

blème de la douane. Comme déjà évoqué au début, peut-être ce discours, en observant l'évolution de la politique d'intégration européenne, de libre circulation des personnes et des marchandises, de création d'un climat d'ouverture, peut-être ce discours sera-t-il très bientôt désuet. Mais, à l'exemple des pavillons de Ledoux, le mieux serait pour un Etat souverain de laisser, à l'abolition des barrières, une architecture de qualité qui puisse témoigner, par sa culture et par ses formes particulières, des mœurs et des coutumes de notre «passage» éphémère.

Adresse de l'auteur :  
Slobodan M. Vasiljević  
Architecte SIA  
5, av. Marc-Monnier  
1206 Genève